

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

PREMIER MINISTRE

Décret du 15 octobre 2024 portant nomination du délégué interministériel aux jeux Olympiques et Paralympiques et délégué interministériel aux grands événements sportifs - M. MOLINA (Pierre-Antoine)

NOR : PRMX2427586D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative,

Vu la Constitution, notamment son article 13 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 25 ;

Vu le décret n° 85-779 du 24 juillet 1985 modifié portant application de l'article 25 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les emplois supérieurs pour lesquels la nomination est laissée à la décision du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-1142 du 5 novembre 2008 instituant un délégué interministériel aux grands événements sportifs ;

Vu le décret n° 2024-932 du 14 octobre 2024 relatif à la délégation interministérielle aux jeux Olympiques et Paralympiques ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – M. Pierre-Antoine MOLINA est nommé délégué interministériel aux jeux Olympiques et Paralympiques et délégué interministériel aux grands événements sportifs.

Art. 2. – Le Premier ministre et le ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 octobre 2024.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

MICHEL BARNIER

*Le ministre des sports, de la jeunesse
et de la vie associative,*

GIL AVÉROUS